



**Note d'information sur l'état d'avancement des travaux préparatoires du Recensement Général de la Population et de l’Habitat de 2014**

Messieurs Charki Draiss, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur et Ahmed Lahlimi Alami, Haut Commissaire au Plan ont présidé, le vendredi 22 février 2013 au siège du Ministère de l'Intérieur, la réunion du Comité National de Veille chargé de la supervision et du suivi des opérations du Recensement Général de la Population et de l’Habitat.

Cette réunion qui s’inscrit dans le cadre des dispositions du Décret n° 2-71-99 du 29 juin 1971 qui confie la responsabilité de l'organisation de cette grande opération nationale au Ministère de l'Intérieur et au Haut Commissariat au Plan a été l’occasion de faire le point sur les travaux cartographiques qui constituent la première phase de cette opération et qui ont pour objet de délimiter les districts de recensement et d’élaborer les fonds cartographiques permettant leur localisation précise sur le terrain.

Le comité de veille s’est ainsi félicité du bon déroulement des travaux cartographiques et s’est félicité de l’assistance apportée à cette opération par les commissions provinciales et préfectorales, instituées à cet effet par les Walis et Gouverneurs et qui regroupent sous leur présidence les élus, les autorités locales et les représentants des services extérieurs des administrations.

Le Haut Commissariat au Plan saisit cette occasion pour rendre hommage aux citoyens pour l’aide qu’ils apportent à ses enquêteurs sur le terrain. Cette aide est en effet déterminante pour le succès de cette opération technique et ultérieurement pour le succès du prochain Recensement Général de la Population et de l’Habitat prévu pour septembre 2014, conformément aux instructions de Sa Majesté Le Roi et aux normes édictées par les Nations Unies qui recommandent aux pays de réaliser périodiquement les recensements de leur population tous les 5 ans et au moins une fois tous les 10 ans. Il rappelle à cette occasion que le Recensement Général de la Population et de l’Habitat constitue une obligation nationale qui permet au pays d’actualiser ses données sur la population légale au niveau de toutes les unités territoriales et d’appréhender ses caractéristiques démographiques, socioéconomiques ainsi que les conditions d’habitat des ménages.

Pour respecter l’échéance fixée à cette opération d’envergure nationale, le HCP a entamé les travaux cartographiques en juin 2012. Ces travaux, qui se poursuivront jusqu’à fin décembre 2013, mobilisent 120 responsables centraux et régionaux, 120 contrôleurs, 340 agents cartographes, 80 opérateurs SIG, et 200 véhicules avec chauffeurs. Ils visent à découper le territoire national en districts de recensement ayant chacun une taille moyenne de 160 ménages et des limites claires matérialisées sur des fonds cartographiques afin de faciliter leur localisation sans ambigüité sur le terrain et d’assurer, lors du recensement, le ratissage exhaustif de la population sans omission ni double compte. C’est ainsi que le nombre de districts prévus devrait passer de 37.000 en 2004 à 43.000 en 2014.

La constitution de ces districts de recensement est effectuée sur des cartes numériques issues du Système d’Information Géographique (SIG), technologie que le HCP a introduit pour la première fois lors du RGPH de 2004. Pour améliorer la qualité de ces cartes, les équipes chargées de la cartographie sont dotées d’images satellitaires de très haute résolution acquises auprès du Centre Royal de la Télédétection Spatiale (CRTS).

Durant le premier semestre 2014, il sera procédé à l’identification et à la formation des ressources humaines chargées de la collecte auprès des ménages des informations requises par le RGPH de 2014 et à la détermination des ressources matérielles nécessaires à cet effet.

Pour assurer la comparabilité des résultats des différents recensements réalisés dans notre pays, la collecte des données auprès des ménages qui constitue la phase la plus importante dans le processus de cette opération d’envergure nationale se déroulera du 1er au 20 septembre 2014. Elle nécessitera la mobilisation de près de 1.000 superviseurs, 14.000 contrôleurs, 47.000 recenseurs, 14.000 auxiliaires d'autorité et 5.400 véhicules.

Par ailleurs, l'exploitation des données recueillie auprès des ménages, qui représente la dernière phase du recensement, sera assurée par la Lecture Automatique des Documents (LAD). Cette technologie, adoptée pour la première fois au Maroc lors du RGPH de 2004 et qui se base sur la numérisation des questionnaires et la reconnaissance optique des caractères, a permis l’exploitation exhaustive des questionnaires du recensement de 2004 en moins d’une année, contre l’exploitation d’un échantillon de 25% seulement sur une période de 2 années pour le RGPH de 1994.

En mettant à la disposition des citoyens l’ensemble de ces données, le HCP vise à leur rappeler l’importance nationale de cette opération et par là même à les sensibiliser à sa complexité et au rôle déterminant qui leur incombe dans son succès. De son côté, il s’engage à assurer, comme lors du RGPH de 2004, une transparence totale de la gestion des crédits qui lui seront affectés en diffusant sur son site les dépenses effectuées sur ce fonds et leur justification.

 **Ahmed Lahlimi Alami**

**Haut Commissaire au Plan**